

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2005

#### **Membres présents :**

M. TOURNABIEN Marc, maire,  
Mme LESIEUR Evelyne, MM. AMEVET Daniel, BOCHET Marcel, RAVIER Marc, THIAFFEY Jean-François, adjoints,  
Mmes BUFFAZ Bernadette, CHOMAZ Josiane, GROS Danielle, MACALUSO Claude, MM., DALLA COSTA René, VARESANO José, VIARD Marcel.

#### **Absents excusés :**

M. CANTIN Philippe (procuration à M. DALLA COSTA René)  
M. BUTTARD Eric (procuration à M. TOURNABIEN Marc)  
M. DALDOSSO Serge.

#### **Absents :**

Mme FAVIER Stéphanie  
MM. MEULE Bruno, GROS Joël.

#### **Secrétaire de Séance :**

Mme Buffaz Bernadette

#### **1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2005.**

Aucune remarque sur ce compte-rendu qui est approuvé à l'unanimité.

#### **2- Désignation des adjoints et réorganisation du tableau.**

Lors de la réunion du conseil municipal du 20 septembre 2005, Monsieur le maire avait fait part de la demande de M. Buttard Eric de démissionner de son poste de 1° adjoint.

Le 22 septembre 2005, Monsieur le Préfet a entériné cette décision.

M. Buttard Eric reste conseiller municipal mais ne souhaite plus participer aux différentes commissions et renonce à ses délégations.

Après l'exposé de Monsieur le maire des différentes possibilités de réorganisation des adjoints, la proposition suivante est faite :

1° adjoint : Mme LESIEUR Evelyne

2° adjoint : M. RAVIER Marc

3° adjoint : M. BOCHET Marcel

4° adjoint : M. THIAFFEY Jean-François

Adjoint spécial Montdenis : M. AMEVET Daniel

Il s'ensuit une remarque au sujet de la charge de travail qui serait répartie sur 4 adjoints au lieu de cinq.

Il est précisé que cette situation n'est pas figée et pourra être modifiée si nécessaire.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **3- Constitution commission appel d'offres et d'adjudication.**

La commission est incomplète, il faut un président : Monsieur le maire, 3 titulaires et 3 suppléants.

La proposition suivante est formulée après appel à candidatures :

Titulaires : Mme MACALUSO Claude

MM. RAVIER Marc, AMEVET Daniel

Suppléants : MM. BOCHET Marcel, VIARD Marcel, DALLA COSTA René.

Le conseil vote cette proposition avec 12 voix pour et 3 abstentions (les candidats entrants).

### **4- Nomination de délégués au sein de la communauté de communes Cœur de Maurienne et du syndicat de Pays de Maurienne en remplacement de Monsieur BUTTARD.**

La proposition suivante est formulée après appel à candidatures :

C.C.C.M. :

Mme CHOMAZ Josiane ne sera plus suppléante mais titulaire.

Les suppléants : MM. RAVIER Marc, AMEVET Daniel.

Le conseil vote cette proposition avec 13 voix pour et 2 abstentions (les candidats entrants).

S.P.M. :

Suppléante : Mme BUFFAZ Bernadette.

Le conseil vote cette proposition à l'unanimité.

### **5- Nomination d'un élu en remplacement de monsieur BUTTARD Eric au sein du conseil d'exploitation de la régie d'électricité.**

La proposition suivante est formulée après appel à candidatures :

M. VARESANO José remplace M. BUTTARD.

Le conseil vote cette proposition avec 14 voix pour et 1 abstention.

### **6- Approbation du budget supplémentaire 2005 de la commune.**

Le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement à 123873,38 €.

Le budget annuel de 3425994,39 € est équilibré sans avoir recours à un emprunt.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget communal supplémentaire 2005.

### **7- Approbation du budget supplémentaire 2005 de l'eau et de l'assainissement.**

Les comptes s'équilibrent en dépenses et en recettes à 30856 €.

Le budget annuel de l'eau et de l'assainissement est de 383472,71 €. Pour l'équilibrer un emprunt de 113371,89 € est nécessaire.

Le budget de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

### **8- Répartition des produits des concessions du cimetière et durée des concessions.**

La discussion s'est engagée au sujet des concessions perpétuelles qui risquent d'engendrer des difficultés de gestion de cet espace. Pour gérer au mieux ce lieu, la commune a demandé à un géomètre d'effectuer un relevé topographique.

Le débat est suspendu quant à la durée des concessions, une étude plus approfondie est nécessaire.

Le produit des concessions qui était alloué : 2/3 commune, 1/3 C.C.A.S. l'est désormais entièrement à la commune, (le C.C.A.S. est subventionné par la commune).

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

### **9- Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des factures d'eau.**

Des personnes paient leurs factures d'eau à la mairie, c'est un service de proximité. Pour les encaisser le conseil municipal crée une régie de recettes.

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision.

### **10- Création régie de recettes pour l'encaissement photocopies/droits de place/affouages/location salles communales.**

Le conseil approuve à l'unanimité cette création.

### **11- Dissolution du corps de sapeurs-pompiers de Saint-Julien-Montdenis.**

Du fait de la réorganisation et de la professionnalisation du corps de sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Maurienne, le corps de première intervention de Saint-Julien n'est plus aussi stratégique et ses effectifs sont faibles (deux pompiers volontaires). Ces derniers se forment et prennent des astreintes à Saint-Jean-de-Maurienne.

Par arrêté préfectoral, la section est dissoute à compter du 1<sup>o</sup> octobre 2005.

Le réseau de bornes à incendie est vérifié par le Service Départemental Incendie et Secours et l'entretien est réalisé par les services communaux.

### **12- Vente du lot n° 4 au lotissement du Saint-Antoine.**

Monsieur SALVADOR et mademoiselle JOBERT souhaitent se rendre acquéreur du lot n° 4 au lotissement du Saint-Antoine.

Superficie : 689m<sup>2</sup> au prix de 52€ le m<sup>2</sup> soit 35828€.

Le conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à signer l'acte de vente.

### **13- Demande de subvention pour périmètre de protection des sources.**

La commune doit acquérir les parcelles dans le périmètre de protection des sources. Le coût total s'élève à 23000€ HT dont 5530€ HT pour l'acquisition des terrains et de 17470€ HT pour les travaux de bornage et pour la procédure d'acquisition.

Ces dépenses sont subventionnables par l'agence de l'eau et le département

Le conseil approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

### **14- Subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes.**

Lors de la fête de septembre la commune avait prévu un budget pour 400 repas mais le nombre qui fut servi a été de 459.

D'autre part, les frais S.A.C.E.M. se sont élevés à 573.29€ contre 300€ prévus.

Une provision est aussi nécessaire pour offrir le vin chaud de Noël.

Le conseil approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle pour couvrir ces frais.

### **15- Approbation du plan d'aménagement d'ensemble de la Bourbandière.**

Pour rendre cette zone constructible, un plan d'aménagement d'ensemble est indispensable. Il détermine le tracé des voies permettant de désenclaver chaque parcelle et les caractéristiques des réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphone).

Lors d'une réunion en mairie les propriétaires concernés par ce projet l'ont en majorité accepté.

Le conseil approuve ce plan d'aménagement d'ensemble à l'unanimité.

### **16- Vente parcelle communale à monsieur et madame CHATEAU.**

Monsieur et madame CHATEAU souhaitent acquérir deux parcelles (1665 de 84ca et 1667 de 99ca) à Montdenis pour régulariser l'emprise au sol d'un ancien mur en limite de propriété et pour accéder plus aisément à leur bâtiment.

Ils ont payé les frais de bornage.

Mais un problème de servitude a été évoqué.

La décision de vente a été différée.

### **17- Création de postes d'agents recenseurs : recensement en janvier 2006.**

Le conseil municipal a pour mission d'autoriser Monsieur le maire à créer des postes d'agents recenseurs : 4 au maximum pour Saint-Julien-Montdenis du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 28 février 2006.

### **18- Comptes-rendus réunions et commissions.**

Réunion du Syndicat de Pays de Maurienne du 18 octobre 2005 selon l'ordre du jour suivant :

- Vote du compte de gestion 2004
- Désignation d'un Président de Communauté de Communes pour la zone de soins de proximité de Maurienne
- Abattoir de Maurienne : modernisation du poste de pesée
- Leader + : recrutement d'un(e) assistante de gestion
- Etude sur l'optimisation des transports scolaires
- Lancement d'une Opération Rurale Collective Maurienne
- Travaux Mission Locale Jeunes Maurienne
- Contrat Territorial Emploi-Formation / Maison de l'Emploi
- Postes d'animation du CDPRA / CT Maurienne
- Journal n° 1 du Pays de Maurienne
- Présentation, en séance et pour information, du Plan de communication tourisme 2005/2006
- Questions diverses

L'ensemble des points a été approuvé à l'unanimité par le conseil syndical.

### **19- Questions diverses.**

Au sein du comité de jumelage, monsieur le maire délègue M. BUTTARD Eric qui sera remplacé par M. AMEVET Daniel.

Une conseillère a été interpellée par des habitants au sujet des places de parking qui seront réalisées au Costerg : seront-elles payantes ? : monsieur le maire les rassure, il n'en sera rien.

La séance est levée à 23 heures.